

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 30.

25-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Hommage au drapeau du Québec
- 1.3. Proclamations
- 1.4. Parole au public
 - 2181, rue Nobel – Zone I-152

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 25-001 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 25-002 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 10 décembre 2024, séance extraordinaire du budget du 10 décembre 2024 et séance extraordinaire du 12 décembre 2024

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 25-003 3.1. Nomination – Mairesse suppléante – Février, mars et avril 2025
- 25-004 3.2. Adoption – Politique de gestion des actifs

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 25-005 4.1. Autorisation de signature – Offre de location d'un espace d'enseignement dans le cadre du programme d'attestation d'études collégiales « Optimisation énergétique » – Formation continue du Cégep de Jonquière

5. RESSOURCES HUMAINES

- 25-006 5.1. Modification de contrat d'emploi – Conseillère en ressources humaines remplaçante – Service des ressources humaines

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

- 25-007 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 25-008 7.2. Financement des projets du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
- 25-009 7.3. Autorisation – Dépenses des membres du conseil municipal – Année 2025
- 25-010 7.4. Autorisation – Paiement par anticipation de certaines catégories de dépenses
- 25-011 7.5. Attribution – Contrat de location et d'entretien d'une imprimante de production Xerox
- 25-012 7.6. Mandat – Centre d'acquisitions gouvernementales – Regroupement d'achats 2024-8186-80 – Contrat à commandes de logiciels Microsoft Select plus

8. INFRASTRUCTURES

- 25-013 8.1. Approbation – Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – Année 2023
- 25-014 8.2. Adjudication – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire – Projet SA-24-65
- 25-015 8.3. Attribution – Services professionnels – Réfection de la place Gaudette et travaux électriques à la caserne et sur le boulevard des Hauts-Bois – Projet SI-24-258, lot 1
- 25-016 8.4. Provision – Services professionnels – Réfection de la place Gaudette et travaux électriques à la caserne et sur le boulevard des Hauts-Bois – Projet SI-24-258, lot 1
- 25-017 8.5. Attribution – Réfection de la toiture marquise des ateliers municipaux – Projet SI-24-257 – Fonds de roulement
- 25-018 8.6. Provision – Réfection de la toiture marquise des ateliers municipaux – Projet SI-24-257 – Fonds de roulement
- 25-019 8.7. Attribution – Achat de deux camionnettes – Regroupement d'achats de véhicules légers – Centre d'acquisitions gouvernementales – Fonds de roulement
- 25-020 8.8. Attribution – Achat et livraison d'une tondeuse rotative neuve sans cabine – Projet SA-24-66 – Fonds de roulement
- 25-021 8.9. Attribution – Location et nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus 2025-2028 – Projet SA-24-64
- 25-022 8.10. Provision – Location et nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus 2025-2028 – Projet SA-24-64
- 25-023 8.11. Renouvellement – Année optionnelle – Fourniture de pierres concassées pour l'année 2025 – Projet SA-23-27
- 25-024 8.12. Renouvellement – Année optionnelle – Fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2025 – Projet SA-23-28

25-025 8.13. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de réhabilitation de conduites – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 – Dossier 2025244

25-026 8.14. Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de réhabilitation de conduites – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 – Dossier 2038143

9. LOISIRS

25-027 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

25-028 9.2. Aides financières – Anniversaires marquants – Divers organismes

25-029 9.3. Aide financière de fonctionnement – Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

25-030 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

25-031 10.2. Demande de dérogation mineure – Nombre de cases de stationnement – 2181, rue Nobel (ACQ) – Zone I-152

25-032 10.3. Nomination – Vice-présidente – Comité consultatif d'urbanisme

25-033 10.4. Renouvellement de mandat – Comité consultatif d'urbanisme

11. RÉGLEMENTATION

25-034 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1313 autorisant le paiement des coûts des travaux de planage-asphaltage et de réparation de béton sur la rue Principale, entre le boulevard N.-P.-Lapierre et la rue Nobel, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 045 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 045 000 \$

25-035 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1314-1 modifiant le règlement 1314 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 320 000 \$ pour le paiement des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents

25-036 11.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1319 autorisant le paiement des coûts des travaux d'analyses, de plans et devis et de réaménagement à la caserne incendie pour un montant de 75 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 75 000 \$

25-037 11.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1332 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction de trottoirs et d'intersections et traverses surélevées à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue de l'Abbé-Théoret, ainsi que les frais contingents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$

25-038 11.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1333 autorisant le paiement des coûts des travaux de réfection sur la rue des Hêtres, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 515 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 515 000 \$

- 25-039 11.6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1338 décrétant des travaux et l'acquisition de systèmes mécaniques dans divers bâtiments municipaux pour un montant de 370 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 370 000 \$
- 25-040 11.7. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1339 décrétant l'acquisition d'équipements pour le réseau d'aqueduc pour un montant de 45 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 45 000 \$
- 25-041 11.8. Adoption – Règlement 1102-11 modifiant le Règlement de construction 1102 afin de revoir les dispositions relatives aux niveaux sonores extérieurs pour les bâtiments localisés dans un secteur de contrainte sonore
- 25-042 11.9. Adoption – Règlement 1104-11 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de retirer un des documents requis relativement au dépôt d'une demande de permis de construction

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Déclaration annuelle des intérêts pécuniaires – Conseiller du district 1 - de la Belle-Rivière-Ringuet – Année 2024
- 12.2. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme
- 12.3. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.4. Certificats relatifs au déroulement de procédures d'enregistrement – Règlements 1298 et 1340

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 25-043 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait place au sommet de la tour centrale du parlement. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec.

Afin de souligner cette cérémonie, le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau.

Le drapeau du Québec occupe une place de premier choix dans les manifestations populaires et sur les édifices. Emblème de notre nation, il permet aux citoyens de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinctif du Québec. Il symbolise les sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité des Québécois.es.

La fleur de lys qui orne le drapeau du Québec symbolise la franchise, la paix et la grandeur.

L'année 2025 correspond au 77^e anniversaire du drapeau du Québec.

Nous profitons de cette séance pour rendre hommage au drapeau du Québec.

PROCLAMATION – JOURNÉE BELL CAUSE POUR LA CAUSE – 22 JANVIER 2025

ATTENDU QUE la prochaine édition de la journée *Bell cause pour la cause* se tiendra le 22 janvier 2025;

ATTENDU QUE cette journée permet notamment à des Canadiens.nes d'avoir un accès à des services en santé mentale et de lutter contre la stigmatisation;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 22 janvier 2025 « *Journée Bell cause pour la cause* », invite tous les Julievillois.es à participer à cette initiative et salue le travail de toutes ressources en santé mentale qui permettent aux citoyens de demeurer en bonne santé mentale et de contribuer à leur bien-être.

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION – 24 JANVIER 2025

ATTENDU QUE l'édition 2025 de la *Journée internationale de l'éducation* a pour thème « L'intelligence artificielle (IA) et l'éducation : préserver l'autonomie dans un monde automatisé »;

ATTENDU QUE la *Journée internationale de l'éducation* a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de célébrer le rôle de l'éducation pour la paix et le développement;

ATTENDU QUE l'éducation joue un rôle central pour doter les apprenants des connaissances, valeurs, attitudes et comportements nécessaires pour devenir des agents du changement dans leurs communautés, permettant un changement en profondeur;

ATTENDU QUE l'éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 24 janvier 2025 « *Journée internationale de l'éducation* » et invite toute la population julievilloise à renforcer l'éducation notamment en soutenant les enseignants et en aidant toute personne à libérer son potentiel pour contribuer au bien-être collectif et à notre foyer commun.

PAROLE AU PUBLIC

- **2181, rue Nobel – Zone I-152**

Audition des personnes intéressées

- Aucune intervention.

25-002

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024,
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 10 DÉCEMBRE 2024 ET SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 décembre 2024 ainsi que des séances extraordinaires tenues les 10 et 12 décembre 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-003

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère madame Lucie Bisson à titre de mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-004

ADOPTION – POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU les priorités de la planification stratégique de la Ville de Sainte-Julie qui sont notamment d'investir dans le maintien ou l'adaptation des infrastructures et de prendre les décisions qui s'imposent afin d'offrir de meilleurs services à moindre coût;

ATTENDU l'importance des investissements en renouvellement des infrastructures;

ATTENDU QUE les subventions gouvernementales sont bonifiées pour les municipalités ayant adopté un plan de gestion des actifs en eau;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de gestion des actifs* de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-005

AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE DE LOCATION D'UN ESPACE D'ENSEIGNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES « OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE » – FORMATION CONTINUE DU CÉGEP DE JONQUIÈRE

ATTENDU QUE le Cégep de Jonquière désire répondre aux besoins de formation de la clientèle de son territoire et du Québec en offrant une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) intitulée « Optimisation énergétique – EEC.3G »;

ATTENDU QUE cette AEC en optimisation énergétique est axée sur les technologies des énergies renouvelables, du rendement énergétique et de l'environnement;

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et Mastera - Formation continue du Cégep de Jonquière, conformément à la résolution 24-432 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2024;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce protocole d'entente, la Ville s'engage à fournir une classe bimodale nécessaire à l'enseignement de cette AEC;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'offre de location à être conclue entre la Ville de Sainte-Julie et 9329-9501 Québec inc., ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente offre de location et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-006

MODIFICATION DE CONTRAT D'EMPLOI – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES REMPLAÇANTE – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE Mme Sonia Roy a été embauchée à la Ville de Sainte-Julie au poste contractuel de conseillère en ressources humaines remplaçante, conformément à la résolution 24-437 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat d'emploi de Mme Roy afin d'en prolonger la durée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE modifier le contrat d'emploi de Mme Sonia Roy;

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer le contrat d'emploi modifié à intervenir entre lui, à titre de représentant la Ville de Sainte-Julie et Mme Roy, et ce, aux salaire et conditions de travail établis à ce contrat d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-007

APPROBATION – LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 décembre 2024 au 9 janvier 2025 :

- Liste F-2025-01 Chèques à ratifier 1 635 695,25 \$
- Liste F-2025-02 Comptes à payer 5 709 070,05 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 décembre 2024 au 9 janvier 2025 apparaissant sur les listes F-2025-01 et F-2025-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-008

**FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2024, résolution 24-269;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2025 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 détaillés à l'annexe jointe :

- 75 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 214 724 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2026 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-009

AUTORISATION – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du conseil reçoive une autorisation préalable du conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du conseil à participer à ces événements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n° 25-01 et 25-02;

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, conformément à la politique relative au remboursement de dépenses et sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-010

AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2025 au montant total de 37 783 473 \$, telles qu'elles sont décrites à la liste ci-jointe;

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débits dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-011

ATTRIBUTION – CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE DE PRODUCTION XEROX

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juillet 2019, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant l'octroi d'un contrat de location et d'entretien d'une imprimante de production Xerox X60 pour le Service des loisirs et le Service des communications et relations avec les citoyens, résolution 19-418;

ATTENDU QUE le contrat précité prévoyait une durée de location de 66 mois, se terminant en février 2025;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de conclure un nouveau contrat de location afin de remplacer l'imprimante actuelle pour une imprimante de nouvelle génération;

ATTENDU le paragraphe 2 de l'article 4.3.2 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer un contrat de location et d'entretien d'une imprimante de production Xerox C9065 neuve, pour une période de 66 mois, à l'entreprise XMA Solutions Technologiques, située au 5524, rue Saint-Patrick, bureau 450, Montréal, Québec, H4E 1A8, pour un montant de 47 143,14 \$, toutes taxes comprises, représentant une mensualité de 714,29 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à acquitter toute somme relative à ce contrat, y compris celles relatives aux coûts d'entretien facturés selon un coût par copie, tel que prévu à l'offre de service présentée;

D'autoriser la chef de section - approvisionnement à signer tout document requis en vue de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-012

MANDAT – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D’ACHATS 2024-8186-80 – CONTRAT À COMMANDES DE LOGICIELS MICROSOFT SELECT PLUS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition du Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d’un appel d’offres pour un achat regroupé de logiciels Microsoft;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les logiciels Microsoft dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par le CAG;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d’achats mis en place par le CAG pour la période du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d’acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l’article 4 ainsi que le paragraphe 1 du 1^{er} alinéa de l’article 5 de la *Loi sur le Centre d’acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01));

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, selon le cas, à s’approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l’exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d’un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l’acquisition de biens ou l’exécution de services qui font l’objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, dans le cas d’un contrat d’approvisionnement, selon le cas, pour l’acquisition de biens ou l’exécution de services qui font l’objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s’engage, dans le cas d’un contrat d’approvisionnement, à ce que les biens faisant l’objet du présent projet d’acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu’ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU’un exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d’acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-013

APPROBATION – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2023

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), doivent produire annuellement et transmettre au MAMH un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'approuver le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2023;

QU'une copie de ce rapport soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-014

ADJUDICATION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE – PROJET SA-24-65

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 janvier 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-24-65 concernant l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Le Groupe DR Électrique inc., située au 1420, boulevard Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant de 286 488,96 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-015

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA PLACE GAUDETTE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES À LA CASERNE ET SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-24-258, LOT 1

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'ingénierie visant la réalisation de plans et devis pour la réfection de la place Gaudette et pour des travaux électriques à la caserne et sur le boulevard des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SI-24-258, lot 1 relatif à des services professionnels d'ingénierie visant la réalisation de plans et devis pour la réfection de la place Gaudette et pour des travaux électriques à la caserne et sur le boulevard des Hauts-Bois, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Tetra Tech QI inc., située au 1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville, Québec, J4 7M 6, pour un montant de 71 089,04 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 17 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-016

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION DE LA PLACE GAUDETTE ET TRAVAUX ÉLECTRIQUES À LA CASERNE ET SUR LE BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-24-258, LOT 1

ATTENDU l'attribution du contrat SI-24-258, lot 1 relatif à des services professionnels d'ingénierie visant la réalisation de plans et devis pour la réfection de la place Gaudette et pour des travaux électriques à la caserne et sur le boulevard des Hauts-Bois, à l'entreprise Tetra Tech QI inc. pour un montant de 71 089,04 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 5 %, soit 3 554,45 \$, portant la dépense autorisée à 74 643,49 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-017

ATTRIBUTION – RÉFECTION DE LA TOITURE MARQUISE DES ATELIERS MUNICIPAUX – PROJET SI-24-257 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la réfection de la toiture marquise des ateliers municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

ATTENDU la section IV du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SI-24-257 concernant la réfection de la toiture marquise des ateliers municipaux, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Lacasse & Fils maîtres couvreurs inc., située au 10230, boulevard Bourque, Sherbrooke, Québec, J1N 0G2, pour un montant de 109 686,15 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 1^{er} octobre 2024;

QUE cet achat totalisant 100 158,08 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis pour ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-018

PROVISION – RÉFECTION DE LA TOITURE MARQUISE DES ATELIERS MUNICIPAUX – PROJET SI-24-257 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU l'attribution du contrat SI-24-257 concernant la réfection de la toiture marquise des ateliers municipaux, à l'entreprise Lacasse & Fils maîtres couvreurs inc., pour un montant de 109 686,15 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 7 678,03 \$, portant la dépense autorisée à 117 364,18 \$, toutes taxes comprises;

QUE cet achat totalisant, avec la provision, une somme de 107 169,14 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-019

ATTRIBUTION – ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES – REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'immobilisations 2025-2026-2027 (TPV-25-01), la Ville a prévu de procéder à l'acquisition de deux (2) camionnettes pour le Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat visant l'acquisition d'un véhicule de marque Chevrolet, modèle Silverado, code de fabrication CC20943 LT, à l'entreprise Compagnie General Motors du Canada, située au 500, rue Wentworth Ouest, Oshawa, Ontario, L1J 0C5, pour un montant de 71 566,19 \$, toutes taxes comprises;

D'attribuer le contrat visant l'acquisition d'un véhicule de marque Chevrolet, modèle Silverado, code de fabrication CK20953, à l'entreprise Compagnie General Motors du Canada, située au 500, rue Wentworth Ouest, Oshawa, Ontario, L1J 0C5, pour un montant de 81 078,07 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser une dépense de 2 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'achat de clés supplémentaires et de tapis protecteurs;

QUE ces achats totalisant 141 210,82 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements requis lors de la livraison des véhicules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-020

ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE TONDEUSE ROTATIVE NEUVE SANS CABINE – PROJET SA-24-66 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'une tondeuse rotative neuve sans cabine;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-66 concernant l'achat et la livraison d'une tondeuse rotative neuve sans cabine, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Compagnie Otto Jangl Itée, située au 294, rang Saint-Paul, Saint-Patrice-de-Sherrington, Québec, J0L 2N0, pour un montant de 137 855,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 18 décembre 2024;

QUE cet achat totalisant 125 880,01 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2025 à 2034;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison de cet équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-021

ATTRIBUTION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS COLS BLEUS 2025-2028 – PROJET SA-24-64

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un contrat de location et de nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus pour une période de trois (3) ans, débutant en avril 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-64 concernant la location et le nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2025 à 2028, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Martin inc., située au 285, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 2L1, pour un montant de 64 288,36 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 19 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-022

PROVISION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS COLS BLEUS 2025-2028 – PROJET SA-24-64

ATTENDU l'attribution du contrat SA-24-64 concernant la location et le nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2025 à 2028, à l'entreprise Martin inc. pour un montant de 64 288,36 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de prix pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 5 %, soit 3 214,42 \$, portant la dépense autorisée à 67 502,78 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-023

RENOUVELLEMENT – ANNÉE OPTIONNELLE – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-23-27

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-23-27 concernant la fourniture de pierres concassées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à l'entreprise Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, résolution 23-535;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait choisi de se prévaloir de l'option sans les frais de transport;

ATTENDU QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux mêmes prix et conditions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE renouveler, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le contrat SA-23-27 concernant la fourniture de pierres concassées à l'entreprise Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour un montant de 105 018,05 \$, toutes taxes comprises, sans considération des frais de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-024

RENOUVELLEMENT – ANNÉE OPTIONNELLE – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-23-28

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-23-28 concernant la fourniture d'enrobés bitumineux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à l'entreprise Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, résolution 23-536;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait choisi de se prévaloir de l'option sans les frais de transport;

ATTENDU QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour une année additionnelle, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux mêmes prix et conditions;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE renouveler, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le contrat SA-23-28 concernant la fourniture d'enrobés bitumineux à l'entreprise Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan, Québec, J3L 0N5, pour un montant de 164 457,37 \$, toutes taxes comprises, sans considération des frais de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-025

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – DOSSIER 2025244

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2* pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites, conformément à la résolution 23-061 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 février 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu une promesse d'aide financière de 1 281 450 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un protocole d'entente intervienne avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'octroi de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Sainte-Julie relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Dossier 2025244* » et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-026

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – DOSSIER 2038143

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déposé une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2* pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites, conformément à la résolution 24-149 adoptée à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a obtenu une promesse d'aide financière de 1 625 076 \$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un protocole d'entente intervienne avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'octroi de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « *Protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Sainte-Julie relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Dossier 2038143* » et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Mme Josée Marc-Aurèle divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car un membre de sa famille reçoit une aide financière.

25-027

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « *Soutien à l'excellence* » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Naïla Laporte	Championnat québécois 2024	Gymnastique	150 \$
Naïla Laporte	Championnat canadien de l'Est 2024	Gymnastique	300 \$
Jayden Laporte	Finale Coupe Québec 2024	Gymnastique	150 \$
Maéva Tremblay	Finale provinciale des championnats de patinage STAR 23-24	Patinage artistique	150 \$
Ève Beaudoin	Championnats canadiens de softball des Petites Ligues	Softball	300 \$
Ève Beaudoin	Séries mondiales de softball des Petites Ligues	Softball	500 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	200 \$
Emy Boucher	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Juliette Ducharme	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Kaliane Blanchard	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Evelyne Cyr	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Juliette Cyr	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Jade Robert	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Sophie Marcil	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Aly Morin	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Megan Lafond	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Maxim Neveu	Championnat provincial - Benjamine B	Ringuette	75 \$
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	200 \$
Olivier Désormiers	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Olivier Cameron	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
William Côté	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Damien Desrochers	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Maël Fernandez	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$

Tyler Heinsen Corbin	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Gabriel Kenny	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Arnaud Lamoureux	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Rafaël Moisan	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Samuel Huet	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Nicolas Canuel	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	200 \$
Vincent Dubé	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Justin Dufort	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Guillaume Gagnon	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Yohan Gamelin	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Arthur Herrera-Charbonnier	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Justin Noël	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Julien Roux	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Tomek Skorski	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Olivier Vachon	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Oliver Walls Sanchez	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Xavier Pinard	Super-Régionaux 15U B 2024	Baseball	75 \$
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	200 \$
Alexis Chagnon-Millette	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Charles-Édouard Jacob	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Émile Lucier	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Elliot Mass	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Olivier Morissette	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Étienne Kovacs	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Émile Boucher	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Édouard Poirier	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Jacob Blouin	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Hugo Lévis	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$

Jérémi Duclos-Claude	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
William Mongeau	Championnats provinciaux 15U A 2024	Baseball	75 \$
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	200 \$
Léonardo Caron	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Gabriel Côté	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Alexis Desmarais	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Antoine Fortier	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Hayden Maltais	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Emryck Morin	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Zak Mouacdie	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Olivier Nolin	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Alexy Tremblay	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Justin Truchon	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
Léonard Richer	Super-Régionaux 11U B 2024	Baseball	75 \$
TOTAL			6 675 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller M. Claude Dalpé divulgue son intérêt, s'abstient de participer aux délibérations et de voter, car il a un intérêt dans l'École de karaté Sankudo Ste-Julie

25-028

AIDES FINANCIÈRES – ANNIVERSAIRES MARQUANTS – DIVERS ORGANISMES

ATTENDU QUE les organismes Cercle de fermières Sainte-Julie et École de karaté Sankudo Ste-Julie célèbrent cette année leur 50^e anniversaire d'existence;

ATTENDU QUE l'organisme Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville célèbre cette année son 40^e anniversaire d'existence, tandis que l'organisme Le Carrefour familial de Sainte-Julie célèbre, quant à lui, son 30^e anniversaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite, en reconnaissance du précieux travail accompli dans la communauté par ces organismes, souligner d'une façon particulière ces anniversaires en remettant un montant à chacun d'entre eux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une somme de 1 700 \$ pour souligner les anniversaires d'existence des organismes suivants, répartie comme suit :

- un montant de 500 \$ chacun aux organismes Cercle de fermières Sainte-Julie et École de karaté Sankudo Ste-Julie;
- un montant de 400 \$ à l'organisme Corps de cadets 3014 régional Marguerite-D'Youville;
- un montant de 300 \$ à l'organisme Le Carrefour familial de Sainte-Julie;

DE souligner le précieux apport de ces organismes à la communauté julievilloise au cours des dernières décennies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-029

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de l'organisme Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement de cet organisme;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 13 janvier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser, pour l'année 2024, une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Association de propriétaires de chiens de Sainte-Julie dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-030

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-100** pour les plans-concept de construction (ajout d'étage avec logement accessoire) pour la résidence unifamiliale située au **1798, rue d'Avignon**, et ce, conformément à la résolution 541.3.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;
- La demande de **PIIA 24-101** pour les plans-concept d'aménagement paysager et de réaménagement du stationnement ainsi que pour les modifications apportées aux plans-concept de rénovation du bâtiment situé au **2181, rue Nobel (ACQ)**, et ce, conformément à la résolution 541.4.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;
- La demande de **PIIA 24-102** pour les plans-concept d'affichage de l'établissement commercial situé au **1978, chemin du Fer-à-Cheval (Hector/STR Micro)**, et ce, conformément à la résolution 541.5.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;
- La demande de **PIIA 24-103** pour les plans-concept de rénovation (architecture du bâtiment – portique) du bâtiment situé au **1686, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 541.6.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;
- La demande de **PIIA 24-104** pour les plans-concept de construction (ajout d'un deuxième étage) pour la résidence située au **791, rue Gauthier**, et ce, conformément à la résolution 541.7.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;
- La demande de **PIIA 24-105** pour les modifications apportées aux plans-concept d'affichage (enseignes sur bâtiment et sur socle) pour l'établissement commercial situé au **1911, chemin du Fer-à-Cheval (Couche-Tard)**, et ce, conformément à la résolution 541.12.1.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 décembre 2024;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-031

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT – 2181, RUE NOBEL (ACQ) – ZONE I-152

ATTENDU QUE des demandes d'approbation des modifications apportées aux plans-concepts de rénovation du bâtiment ainsi que d'approbation des plans-concept d'aménagement paysager et de réaménagement du stationnement, ont été soumises au Service de l'urbanisme pour la propriété située au 2181, rue Nobel;

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées des plans-concepts de présentation du projet, préparés par l'architecte Marc Labrègue, de la compagnie Kiva, datés du 25 novembre 2024, ainsi que d'une version modifiée du plan du site (annotée par le Service de l'urbanisme en date du 9 janvier 2025);

ATTENDU QU'un total de 105 cases de stationnement est requis pour cet usage commercial de formation, mais considérant que le *Règlement de zonage 1101* permet le retrait de deux cases pour la présence d'un support à vélo et d'une aire de gestion des déchets sur un emplacement existant, ce nombre est diminué à 103 cases requises;

ATTENDU QUE la proposition soumise compte 98 cases de stationnement, faisant ainsi l'objet d'une demande de dérogation mineure, se justifiant par le fait que certaines superficies, telle que la salle des professeurs, ne font pas en sorte d'augmenter le nombre d'individus présents sur place;

ATTENDU QUE ce nombre pourra être diminué jusqu'à 95 cases de stationnement afin de tenir compte des modifications demandées par les membres du comité consultatif d'urbanisme relativement à la gestion des matières résiduelles, aux bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi qu'à tout ce qui concerne des mesures environnementales, notamment la lutte aux îlots de chaleur, la diminution des surfaces pavées ainsi que l'augmentation de la canopée sur la propriété, et ce, en raison des contraintes particulières que présente le terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 541.4.24 adoptée le 17 décembre 2024, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure, sous réserve du respect de certaines conditions;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2181, rue Nobel (Association de la construction du Québec (ACQ)) afin d'autoriser l'aménagement d'un minimum de 95 cases de stationnement plutôt que 103 (en tenant compte du retrait possible de deux cases requises pour la présence d'un support à vélo et d'une aire de gestion des déchets sur un emplacement existant), déterminé selon le calcul du nombre minimal de cases requis établi par le tableau 5.6 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage 1101*, le tout conditionnellement au respect des conditions énumérées à la résolution 541.4.24 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-032

NOMINATION – VICE-PRÉSIDENTE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste de vice-président au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) devenu vacant à la suite du départ de Mme Claudine Marinier;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent la nomination de Mme Snejana Stratieva, membre du CCU depuis août 2021, résolution 21-448;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE nommer Mme Snejana Stratieva à titre de vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son deuxième mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-033

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le second mandat de Mme Natasha Czech à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme a pris fin le 1^{er} septembre 2024;

ATTENDU QUE Mme Czech désire renouveler son mandat pour un troisième terme de deux (2) ans, conformément au *Règlement 728 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE renouveler le mandat de Mme Natasha Czech à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un troisième mandat d'une période de deux (2) ans, rétroactivement au 1^{er} septembre 2024;

QUE son troisième mandat se termine le 1^{er} septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-034

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1313 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE PLANAGE- ASPHALTAGE ET DE RÉPARATION DE BÉTON SUR LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LA RUE NOBEL, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 045 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 045 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1313 autorisant le paiement des coûts des travaux de planage-asphaltage et de réparation de béton sur la rue Principale, entre le boulevard N.-P.-Lapierre et la rue Nobel, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 045 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 045 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1313 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-035

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1314-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1314 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 320 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DE DÉBITMÈTRES D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1314-1 modifiant le règlement 1314 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 320 000 \$ pour le paiement des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1314-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-036

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1319 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'ANALYSES, DE PLANS ET DEVIS ET DE RÉAMÉNAGEMENT À LA CASERNE INCENDIE POUR UN MONTANT DE 75 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 75 000 \$

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1319 autorisant le paiement des coûts des travaux d'analyses, de plans et devis et de réaménagement à la caserne incendie pour un montant de 75 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 75 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1319 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-037

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1332 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'INTERSECTIONS ET TRAVERSES SURÉLEVÉES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MOULIN ET DE L'AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 450 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 450 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Josée Marc-Aurèle que le *Règlement 1332 autorisant le paiement des coûts des travaux de construction de trottoirs et d'intersections et traverses surélevées à l'intersection de la rue du Moulin et de l'avenue de l'Abbé-Théoret, ainsi que les frais contingents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1332 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-038

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1333
AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA
RUE DES HÊTRES, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT
DE 1 515 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT
NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 515 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1333 autorisant le paiement des coûts des travaux de réfection sur la rue des Hêtres, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 515 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 515 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1333 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-039

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1338
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET L'ACQUISITION DE SYSTÈMES MÉCANIQUES
DANS DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR UN MONTANT DE 370 000 \$ ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS
EXCÉDER 370 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1338 décrétant des travaux et l'acquisition de systèmes mécaniques dans divers bâtiments municipaux pour un montant de 370 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 370 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1338 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-040

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1339
DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC
POUR UN MONTANT DE 45 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 45 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1339 décrétant l'acquisition d'équipements pour le réseau d'aqueduc pour un montant de 45 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 45 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1339 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-041

ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NIVEAUX SONORES EXTÉRIEURS POUR LES BÂTIMENTS LOCALISÉS DANS UN SECTEUR DE CONTRAINTE SONORE

ATTENDU QUE dans le cadre de la réflexion sur développement dans les zones en bordure de grands axes autoroutiers, considérant la pénurie de logements et les mesures disponibles pour atténuer les effets négatifs dans ces zones de contraintes, il y a lieu de revoir les dispositions relatives aux débits sonores extérieurs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024, sous le numéro 24-520;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 13 janvier 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1102-11 modifiant le Règlement de construction 1102 afin de revoir les dispositions relatives aux niveaux sonores extérieurs pour les bâtiments localisés dans un secteur de contrainte sonore;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-042

ADOPTION – RÈGLEMENT 1104-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN DE RETIRER UN DES DOCUMENTS REQUIS RELATIVEMENT AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer l'exigence de fournir une copie du permis du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour tout bâtiment principal devant être érigé en bordure d'une voie de circulation faisant partie du réseau routier supérieur, puisque ce document n'est pas requis par le MTMD;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 décembre 2024, sous le numéro 24-521;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1104-11 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin de retirer un des documents requis relativement au dépôt d'une demande de permis de construction*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – CONSEILLER DU DISTRICT 1 - DE LA BELLE-RIVIÈRE-RINGUET – ANNÉE 2024

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE tout membre du conseil doit, dans les soixante jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration de ses intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE M. Sylvain Dubuc a été élu par scrutin le 11 décembre 2022 et que sa proclamation a eu lieu le 16 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la déclaration annuelle des intérêts pécuniaires de M. Sylvain Dubuc.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 17 décembre 2024 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 13 janvier 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 décembre 2024, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Éric-Alexandre Brisebois	Régulier	Journalier – Voirie	2025-01-06
Maxime Caron	Régulier	Préposé à l'entretien – parc	2025-01-06
Gabriela Osorio	Régulier	Préposée à l'entretien – bâtiment	2025-01-08
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Viviane Decelles	Stagiaire	Stagiaire en loisirs, culture et tourisme	2025-01-13

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS 1298 ET 1340

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement concernant les règlements suivants :

- *Règlement 1298 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de nettoyage de la branche 5 du ruisseau Belœil pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$;*
- *Règlement 1340 décrétant des travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet au parc Edmour-J.-Harvey ainsi que les frais contingents pour un montant de 8 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 8 350 000 \$.*

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **Bilan des actions du conseil** – M. Mario Lemay brosse le portrait des réalisations du conseil au cours des trois dernières années (mesures environnementales, création, bonification et réfection d'infrastructures sportives et de loisirs, soutien au milieu communautaire, collaboration avec l'aéroport de Saint-Hubert pour réduire le bruit des avions, ajout de service de taxibus, appui au développement de l'offre de logements abordables, etc.) Il annonce également les projets qui devront être amorcés au cours de l'année 2025 (réfection du chalet au parc Edmour-J.-Harvey, réfection des modules de jeux au parc Arthur-Gauthier, réalisation de plans et devis pour la forêt nourricière, etc.). La Ville de Sainte-Julie collaborera également avec le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie pour la réfection de la piscine intérieure ainsi que pour la préparation d'un futur projet de gymnase double.
- **Julievernales – 1^{er} et 2 février 2025** – Plusieurs activités sont au menu, dont des feux d'artifice qui auront lieu samedi soir, le 1^{er} février. Tous sont invités à participer à ces deux journées festives.
- **Saison hivernale** – M. Lemay invite la population à rester active et à profiter des activités et des installations offertes par la Ville durant la période hivernale qui est plus difficile pour certaines personnes. Il termine en souhaitant une bonne saison hivernale à tous.

MEMBRES DU CONSEIL

- Mme Amélie Poirier en profite pour mentionner que faire de l'activité physique est un excellent remède pour contrer la dépression saisonnière. Bien que le 22 janvier prochain soit dédié à la journée *Bell cause pour la cause*, elle soutient que la santé mentale est un enjeu de tous les jours et elle invite toute personne ayant des inquiétudes sur sa santé mentale ou celle d'un proche à communiquer avec la ligne régionale au 211 pour trouver des services communautaires et sociaux dans la région, œuvrant notamment en santé mentale.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si la Ville a reçu le nouveau camion d'incendie qui a été commandé il y a plusieurs mois. Il est répondu par l'affirmative, le camion étant en service depuis le mois de novembre 2024.
- Un citoyen se questionne sur le projet de Courant collectif et souhaite obtenir davantage de précisions quant au processus de consultations. Mme Mélanie Brisson l'informe des démarches effectuées jusqu'à maintenant ainsi que de celles à venir. Les citoyens intéressés sont invités à consulter le site Internet à l'adresse <https://www.courantcollectif.quebec/> pour obtenir plus de détails.
- Un citoyen demande si les commentaires des citoyens seront pris en compte lors de la réunion citoyenne du 21 janvier 2025 relative au projet domiciliaire Devimco, qui sera construit à l'intersection du boulevard Armand-Frappier et de la rue de Murano. M. Lemay indique que le projet pourrait être appelé à être modifié si cela s'avère pertinent d'y apporter des changements à la suite de la rencontre citoyenne.

- Des citoyennes se questionnent sur les inondations survenues dans le secteur de l'école du Moulin au mois d'août 2024 et souhaitent obtenir davantage de précisions sur le rapport réalisé par la firme Genexco et sur l'état du réseau municipal de ce secteur. Elles posent également des questions concernant les procédures de demandes d'accès à l'information à la Ville. M. Lemay, Mme Brisson ainsi que Mme Alexandrine Gemme répondent à leurs questionnements.
- Une citoyenne souhaite obtenir des informations concernant le nettoyage des conduites en cours dans le secteur de l'école du Moulin. Elle souhaite savoir si le diamètre de la conduite a été affecté par l'accumulation de saletés et si cela aurait pu occasionner un moins bon écoulement des eaux. Elle demande, en outre, à quand remonte le dernier nettoyage. Mme Brisson indique qu'elle ne connaît pas la date exacte du dernier nettoyage des conduites, mais souhaite rassurer la citoyenne en l'informant qu'il s'agit d'une procédure préventive usuelle et normale, effectuée sur toutes les conduites de la Ville et que cela ne signifie pas qu'il y ait une problématique dans ce secteur.

25-043

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Alexandrine Gemme
Greffière adjointe